

Lors de son inscription pour organiser un stage d'immersion d'une (demi-) journée, **l'organisation hôte** s'entend sur les accords suivants en matière d'engagement, d'assurance et de responsabilités :

- Pendant la période de stage, les coûts salariaux des collaborateurs participants seront à charge de leur propre employeur. Les frais de déplacement seront également supportés par celui-ci.
- Le collaborateur participant reste assuré auprès de son propre employeur pendant le stage.
- Si l'hôte se trouve dans l'incapacité d'accueillir le stagiaire à la date convenue (pour cause maladie ou autre), il l'en informe..
- Le participant est tenu au secret professionnel pendant le stage. Ce secret professionnel doit être interprété conformément à l'article 458 du Code pénal. L'organisation hôte met au courant les usagers éventuels que le stagiaire rencontrera au cours du stage d'immersion. Elle veille à réfléchir en interne aux questions relatives au secret professionnel, en fonction de celles-ci, des accords spécifiques seront pris avec le stagiaire. Pour ce projet de même que pour le site web nous appliquons la politique de confidentialité du projet Immersion 0-23. Le stagiaire reçoit les données personnelles (nom, numéro de téléphone et adresse e-mail) de la personne de contact de l'organisation hôte qui planifie la visite. La personne de contact de l'organisation hôte reçoit de même les données personnelles du stagiaire (nom, numéro de téléphone et adresse électronique). Ces informations sont traitées en toute confidentialité par les responsables du projet Immersion 0-23.
- L'hôte et le stagiaire veillent à respecter les délais du projet Immersion 0-23 afin d'assurer le bon déroulement du stage pour les deux parties.

ATTENTION : En vous inscrivant à ce projet vous vous engagez à accueillir un ou plusieurs stagiaire(s) et à leur fournir les informations nécessaires pour effectuer leur stage.

Lors de son inscription à un stage d'immersion d'une (demi-) journée, **le participant et son employeur** s'entendent sur les accords suivants en matière d'engagement, d'assurance et de responsabilités :

- Pendant la période de stage, les coûts salariaux des collaborateurs participants seront à charge de leur propre employeur. Les frais de déplacement seront également supportés par celui-ci.
- Le collaborateur participant reste assuré auprès de son propre employeur pendant le stage.
- Si le participant est malade le jour du stage d'immersion, il contactera la personne de contact de l'organisation hôte pour l'en informer.
- Le participant est tenu au secret professionnel pendant le stage. Ce secret professionnel doit être interprété conformément à l'article 458 du Code pénal.
- Pour ce projet de même que pour le site web nous appliquons la politique de confidentialité de Immersion 0-23. Le visiteur reçoit les données personnelles (nom, numéro de téléphone et adresse e-mail) de la personne de contact de l'organisation hôte qui planifie la visite. La personne de contact de l'organisation hôte reçoit de même les données personnelles du visiteur (nom, numéro de téléphone et adresse électronique). Immersion 0-23 partage ces données avec les partenaires des "Immersion 0-23», avec qui il a conclu un accord de confidentialité.

ATTENTION : En soumettant ce formulaire, vous acceptez l'éventualité d'être mis en relation avec une organisation et de prendre une place qui ne sera plus disponible pour d'autres utilisateurs. En conséquence, une fois votre stage attribué, nous vous demandons de prendre contact avec l'organisation et de programmer votre visite.